Insee Analyses

N° 28

Novembre 2016

Les ressources des 18-24 ans en 2014

De fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité

Les jeunes de 18 à 24 ans résidant en France disposent en moyenne sur l'année 2014 de 9 530 euros de ressources monétaires individuelles. D'après l'enquête nationale sur les ressources des jeunes, plus de la moitié de ce montant provient d'activités rémunérées, près d'un tiers de l'aide familiale et environ 15 % sont des prestations et aides sociales. Ceux qui ne vivent plus exclusivement chez leurs parents ont des ressources nettement plus élevées et moins dispersées que ceux qui y résident encore.

Les jeunes adultes qui poursuivent des études durant toute l'année sans exercer d'activité rémunérée ont de faibles ressources individuelles : 4 390 euros en moyenne pour ceux qui résident dans le logement familial et 8 890 euros pour ceux qui l'ont quitté. Les 18-24 ans qui occupent un emploi la plus grande partie de l'année ont les ressources individuelles les plus élevées : 14 870 euros quand ils résident chez leurs parents et 16 470 euros pour les autres. Enfin, les 18-24 ans qui sont inactifs ou au chômage la majeure partie de l'année sont les moins favorisés : quand ils logent chez leurs parents, ils disposent en moyenne annuelle de 4 220 euros, contre 7 450 euros pour ceux qui résident dans leur propre logement.

Laura Castell, Insee, Nathalie Missègue, Mickaël Portela, Raphaëlle Rivalin, Drees

Les ressources monétaires des jeunes adultes de 18-24 ans sont difficilement prises en compte dans les enquêtes existantes. Tout d'abord, les aides parentales, qui constituent un apport important pour cette population, sont mal évaluées dans la plupart des enquêtes. De plus, les situations résidentielles des jeunes adultes (multirésidence, colocation...), rendent difficile leur rattachement à un ménage en particulier. Ceux qui vivent en communauté (cité universitaire, foyer de jeunes travailleurs...) sont souvent hors du champ habituel de la plupart des enquêtes de la statistique publique. De même, la période d'accès progressif à l'indépendance n'implique pas nécessairement un partage total de leurs ressources avec leurs parents, même s'ils vivent encore sous le même toit. Enfin, certaines ressources ne sont pas prises en compte dans les sources statistiques de référence sur les revenus et la pauvreté (revenus issus de l'apprentissage par exemple).

En 2014, la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Insee ont mené conjointement l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ ; *sources et méthodes*) afin de répondre aux difficultés méthodologiques depuis longtemps formulées sur la mesure des ressources des 18-24 ans (Herpin et Verger, 1997). Les premiers résultats publiés ont porté sur les ressources mensuelles perçues par les jeunes adultes au moment de l'enquête (Castell *et alii*, 2016a). Cette étude les complète, en proposant une mesure de leurs ressources pour l'ensemble de l'année, évaluée à partir des nombreuses informations disponibles dans l'enquête selon une méthode d'annualisation spécifique *(sources et méthodes)*.

9 530 euros en moyenne en 2014

Sur l'ensemble de l'année 2014, les jeunes âgés de 18 à 24 ans disposent en moyenne de 9 530 euros *(figure 1)*. Ces ressources individuelles se composent de revenus du travail, de prestations et aides sociales *(sources et méthodes)*, mais aussi d'aides régulières ou ponctuelles, reçues des parents ou d'autres personnes de leur entourage, hors conjoint *(sources et méthodes)*.

Les revenus du travail représentent en moyenne 54 % des ressources monétaires des 18-24 ans. Ils proviennent d'activités rémunérées en cours d'année pour au moins une heure de travail par semaine (avec ou sans contrat, déclaré ou non). Les aides reçues des parents constituent leur deuxième source de revenus, soit, en 2014, 30 % de leurs ressources. Enfin, les prestations et aides sociales représentent 15 % de l'ensemble.

1 Ressources perçues par les jeunes adultes en 2014

	Cohabitant[1]	Non-cohabitant[2]	Ensemble des jeunes adultes
Répartition des jeunes adultes selon la situation résidentielle (en %)	**57**	**43**	**100**
Ressource médiane en euros (D5)	**6 330**	**11 270**	**8 520**
1er décile de ressources en euros (D1)	1 430	4 380	**2 120**
9e décile de ressources en euros (D9)	15 960	19 950	**17 940**
Rapports interdéciles			
D9/D1	11,2	4,6	**8,5**
D9/D5	2,5	1,8	**2,1**
D5/D1	4,4	2,6	**4,0**
Ressources totales en euros (moyenne)	**7 780**	**11 890**	**9 530**
Revenus du travail[3]	4 840	5 640	**5 180**
part dans les ressources totales (%)	*62*	*48*	***54***
Prestations et aides sociales	870	2 070	**1 380**
part dans les ressources totales (%)	*11*	*17*	***15***
Aides des parents	1 980	3 960	**2 830**
part dans les ressources totales (%)	*26*	*33*	***30***
Aides d'autres personnes (hors conjoint)	90	220	**140**
part dans les ressources totales (%)	*1*	*2*	***1***

1. Y compris les jeunes ayant recohabité en 2014 (2 % des jeunes adultes).
2. Y compris les jeunes ayant décohabité en 2014 (10 % des jeunes adultes).
3. Treize jeunes déclarent recevoir des revenus immobiliers ; ils sont ajoutés aux revenus du travail.
Note : les jeunes cohabitants sont âgés en moyenne de 20 ans et 8 mois, les non-cohabitants de 21 ans et 5 mois.
Lecture : en 2014, les jeunes adultes cohabitants toute l'année ou recohabitants perçoivent en moyenne 7 780 euros.
Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).
Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

2 Composition des ressources individuelles selon la situation d'activité en 2014

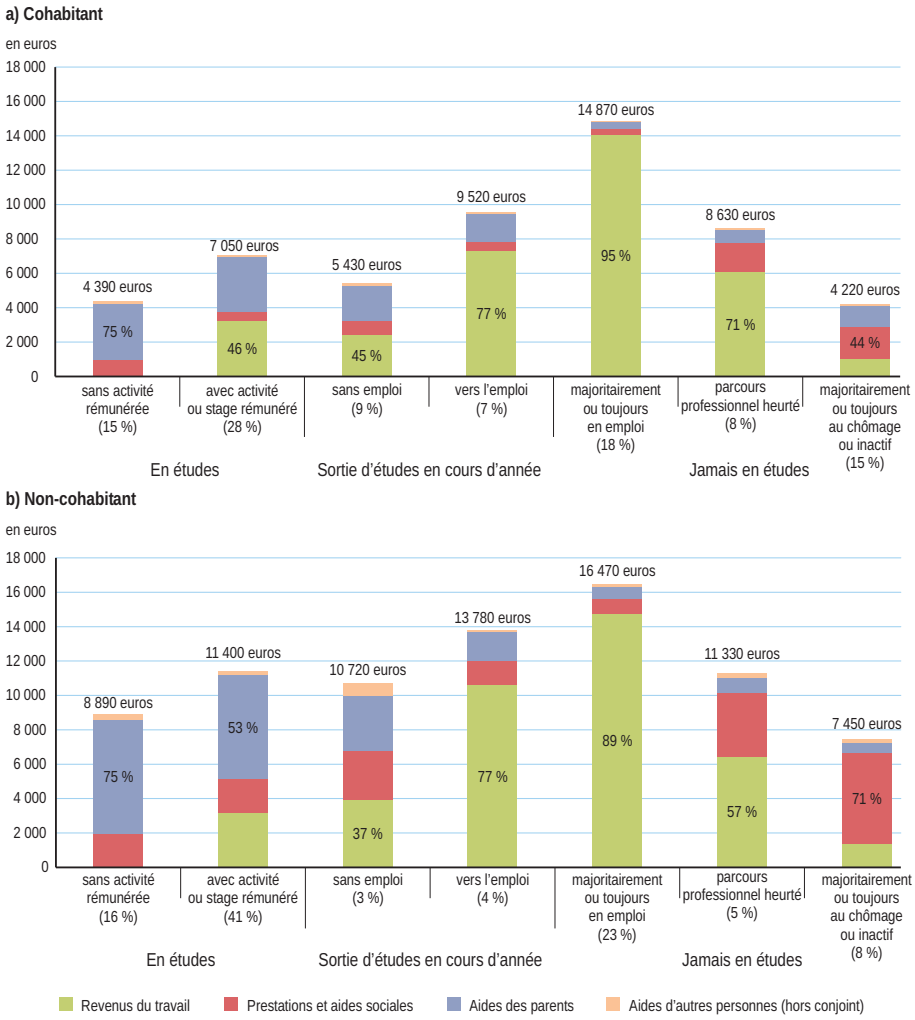

Note : les personnes qui n'ont pas répondu aux questions sur la situation en 2014 ne sont pas représentées dans les graphiques. Elles représentent 1 % de l'ensemble des jeunes adultes.
Lecture : en 2014, les non-cohabitants en études et n'ayant pas effectué d'activité rémunérée dans l'année perçoivent 8 890 euros en moyenne dont 75 % sont des aides parentales. Ces jeunes représentent 16 % des non-cohabitants.
Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans, résidant en France (hors Mayotte).
Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Cohabitants et non-cohabitants : une structure et des niveaux de ressources hétérogènes

Les ressources individuelles des jeunes sont très variables selon leur situation résidentielle. Ainsi, entre jeunes cohabitants et non cohabitants *(définitions)*, le soutien familial se matérialise différemment. Lorsqu'ils vivent dans le logement parental, les jeunes adultes bénéficient de la mutualisation des biens et des équipements mis à leur disposition (logement, équipements du logement, alimentation…). Cet avantage n'exclut pas l'aide financière des parents (Castell *et alii.*, 2016a), mais en réduit le montant, d'autant qu'ici les aides en nature ne font pas l'objet d'une évaluation monétaire. Les non-cohabitants ne bénéficient pas d'une telle mutualisation : l'aide parentale, lorsqu'elle existe, prend alors la forme d'aides financières (notamment pour le paiement du loyer, l'achat de biens d'équipement, etc.), mais aussi de prises en charge directes de certains frais liés au logement (assurance, etc.), ou encore d'économies induites par la participation des parents aux dépenses d'alimentation. En outre, certains de ces jeunes adultes peuvent être éligibles aux allocations logement, tandis que les cohabitants ne peuvent en disposer qu'indirectement, quand leurs parents en sont les bénéficiaires.

Les non-cohabitants ont ainsi des ressources monétaires individuelles nettement plus élevées que celles des cohabitants (respectivement 11 890 et 7 780 euros en 2014). 70 % d'entre eux perçoivent des prestations et aides sociales (allocations logement pour les deux tiers de ces jeunes), contre 34 % parmi les jeunes cohabitants (bourses et allocations chômage pour l'essentiel). Les prestations et aides sociales annuelles des non-cohabitants sont en moyenne 2,4 fois plus élevées. Pour l'ensemble de l'année, l'aide financière qu'ils reçoivent des parents est également deux fois plus élevée en moyenne (3 960 euros contre 1 980 euros pour les cohabitants). Ils sont en outre plus âgés et davantage insérés sur le marché du travail : 51 % d'entre eux ont au moins 22 ans, contre 36 % des cohabitants.

Lorsqu'ils résident exclusivement chez leurs parents, les jeunes adultes ont des ressources individuelles deux fois plus dispersées que celles des non-cohabitants. Le rapport interdécile *(définitions)* s'élève en effet à 11,2 pour les premiers et à 4,6 pour les seconds. Cette plus grande dispersion est due aux faibles ressources dont disposent les jeunes cohabitants en bas de la distribution : moins de 1 430 euros en 2014 pour 10 % des cohabitants. Ils sont majoritairement en cours d'études toute l'année et n'exercent aucune activité rémunérée. Ainsi, ils dépendent encore financièrement de leurs parents. L'aide versée s'apparente alors plus à de l'argent de poche qu'à un réel

complément de revenu. 44 % d'entre eux sont inactifs ou au chômage, contre 9 % des autres cohabitants. *A contrario*, les cohabitants qui se situent dans le haut de la distribution des ressources sont plus âgés et, en majorité, ont occupé un emploi durant une grande partie de l'année (55 % contre 14 % des autres cohabitants). Ils peuvent ainsi préparer leur futur départ du domicile parental (Portela *et alii*, 2014).

Des ressources très variables selon la situation d'activité

Les 18-24 ans connaissent des situations d'activité *(définitions)* particulièrement évolutives. Leurs ressources dépendent ainsi en grande partie de leurs mobilités professionnelles.

Une partie des cohabitants poursuivent des études toute l'année sans jamais travailler ; ils disposent d'environ 4 390 euros pour l'année *(figure 2)*. Ceux qui ont travaillé durant l'année dans le cadre d'un emploi ou de leur formation (stage rémunéré ou alternance) perçoivent deux fois plus de ressources individuelles, soit 7 050 euros en 2014. Parmi les jeunes cohabitants n'ayant pas suivi d'études en 2014, ceux qui travaillent la majeure partie de l'année disposent des ressources les plus élevées : ils perçoivent en moyenne 14 870 euros, dont 95 % sont des revenus du travail. Certains autres ont connu en cours d'année des périodes successives de chômage, d'inactivité et d'emploi ; leurs ressources s'élèvent alors à 8 630 euros. Ceux dont la situation a été largement dominée par le chômage ou l'inactivité disposent de moyens financiers proches de ceux des jeunes étudiants n'ayant jamais travaillé. Les prestations et aides sociales des inactifs et chômeurs représentent 44 % de leurs ressources.

Cohabitants ou non, les jeunes en études durant toute l'année, y compris fin 2014, sont toujours les principaux bénéficiaires de l'aide parentale, qui représente entre 45 % et 75 % de leurs ressources. La part de cette aide varie selon leur situation vis-à-vis de l'emploi et selon leur statut résidentiel. À situation d'activité donnée, en 2014, les ressources individuelles des jeunes adultes non cohabitants sont toujours plus importantes que celles des cohabitants. La décision de décohabiter dépend en effet des ressources disponibles. Par exemple, les étudiants ayant décohabité ont des aides de leurs parents sensiblement supérieures aux autres jeunes suivant des études. Cependant, pour ceux qui occupent un emploi la plus grande partie de l'année, l'écart de ressources entre non-cohabitants et cohabitants est relativement faible. Les non-cohabitants perçoivent alors près de 16 470 euros, dont 89 % sont des revenus du travail, contre 14 870 euros pour les cohabitants. Ces ressources ne couvrent pas uniquement les frais personnels des jeunes cohabitants : 35 % d'entre eux en donnent une partie à leurs parents pour participer aux dépenses de la famille. Parmi les non-cohabitants, ceux qui sont encore en études et n'ont pas travaillé en 2014 ont perçu 8 890 euros sur l'année. Ceux qui ont surtout été au chômage ou inactifs en cours d'année ne disposent que de 7 450 euros, soit le montant le plus faible parmi les non-cohabitants. Les prestations et aides sociales représentent alors 71 % de leurs ressources individuelles. ■

Sources et méthodes

Données

L'**enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)**, réalisée entre le 1er octobre et le 31 décembre 2014 par la Drees et l'Insee, permet d'identifier l'ensemble des ressources dont disposent les jeunes adultes, c'est-à-dire les jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1er octobre 2014, résidant en France (hors Mayotte), qu'ils vivent en ménage ordinaire ou en communauté.

Une mesure individuelle et annuelle des ressources

La mesure habituelle des revenus se fait par une « approche ménage ». On considère ainsi que les individus d'un même ménage mettent en commun l'ensemble de leurs ressources. Cette approche est toutefois moins pertinente pour les 18-24 ans (Portela *et alii*, 2014). Les spécificités de cette population rendent plus appropriée une mesure individuelle.

Les jeunes adultes qui vivent en couple (13 %) sont cependant dans une situation intermédiaire. 89 % se disent « aidés » par leur conjoint pour faire face aux dépenses du quotidien (loyer, alimentation, équipement de la maison, etc.). Ces couples semblent ainsi mettre en commun tout ou partie de leurs revenus et répondre davantage à une « approche ménage ». Cet apport augmente leurs ressources annuelles de 35 % en moyenne compte tenu de la durée de vie en couple estimée à 10 mois sur l'année 2014. La mesure des ressources reste ici individuelle et les aides en provenance du conjoint ne sont pas prises en compte.

L'étude des revenus annuels permet de ne pas se limiter aux ressources perçues au moment de l'enquête et de rendre compte de la complexité du parcours des 18-24 ans pendant une année, et des modifications intervenues dans la composition de leurs ressources.

Les changements de situations vécues au cours d'une année, tant au niveau du logement que de l'activité, expliquent en grande partie les différences observées entre une mesure annuelle et une mesure instantanée des ressources *(figure 3)*. La décohabitation est synonyme d'aides parentales individuelles et sociales plus élevées ; l'entrée sur le marché du travail procure des revenus du travail plus importants (6 % des 18-24 ans s'insèrent professionnellement et ont un emploi fin 2014). Elle entraîne aussi pour certains jeunes adultes des situations de précarité professionnelle et des revenus plus instables. Les écarts sont aussi alimentés par les revenus d'emplois occasionnels ou des « jobs » de vacances, fréquents chez les étudiants et pris en compte dans la mesure annuelle. Par ailleurs, l'analyse instantanée, relative à la situation fin 2014, ne prend pas en compte les aides financières occasionnelles des parents (soit 720 euros en moyenne par an), mais uniquement les aides régulières.

Méthode d'annualisation

Compte tenu de la période d'interrogation, le recueil des ressources 2014 dans l'enquête est incomplet au dernier trimestre. Pour les revenus du travail et les revenus sociaux, l'interrogation des jeunes adultes se déroule en deux temps : la situation au moment de l'enquête puis celle(s) de janvier à septembre. L'information est donc complète pour les revenus des trois premiers trimestres mais partielle pour le dernier trimestre.

Pour les **prestations et aides sociales** (bourses d'études, aides au logement, allocations chômage, prestations familiales, minima sociaux, contrat d'insertion dans la vie sociale, garantie jeunes et aides locales), la situation du mois de l'enquête (le fait de percevoir un revenu social et son montant) est considérée comme stable sur le trimestre, compte tenu de la population concernée et des revenus sociaux dont les jeunes bénéficient le plus fréquemment (bourses d'études, allocations logement).

Les **revenus du travail** déclarés correspondent aux activités effectuées la semaine précédant l'enquête. L'extrapolation à l'ensemble du trimestre est réalisée en fonction de la régularité déclarée de ces activités, du type de contrat ainsi que de leur durabilité estimée dans les trois mois à venir.

Les **aides financières régulières** (des parents ou d'autres personnes) ne sont demandées qu'au moment de l'enquête. Or, elles sont très liées à la situation résidentielle des jeunes adultes (Castell *et alii*, 2016a). Elles sont supposées stables en cours d'année sauf pour les jeunes ayant décohabité ou recohabité en 2014. Pour ces derniers, les aides régulières correspondant à la situation précédente sont imputées en fonction de leurs caractéristiques. Le mois du changement résidentiel n'étant pas connu, c'est juillet qui a été retenu pour les jeunes sortis du système éducatif et septembre pour les

3 Écarts entre les revenus annuels et les revenus instantanés des jeunes adultes

	Montant mensuel moyen fin 2014 (en euros)	Montant annuel moyen (mensualisé en euros)	Écarts (en %)
Ressources totales	770	790	+ 3
Revenus du travail	450	430	– 4
Prestations et aides sociales	140	120	– 14
Aides des parents	180	240	+ 33

Lecture : en moyenne, les jeunes adultes perçoivent au moment de l'enquête 770 euros par mois. Mesurées sur l'année, leurs ressources en 2014 sont équivalentes à 790 euros par mois, soit 3 % de plus.
Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).
Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

jeunes en cours d'études, à partir des dates de déménagements les plus fréquentes observées dans l'enquête Logement de l'Insee et l'enquête Génération du Céreq.

Mesurer les aides parentales

Les aides financières individuelles des parents correspondent à des transferts monétaires au bénéfice spécifique du jeune adulte. Elles comprennent les aides régulières (versement monétaire sans affectation prédéfinie, participation aux dépenses d'alimentation, prise en charge de son loyer, des dépenses d'essence, d'entretien et d'assurance de son véhicule, de ses dépenses de transports en commun, d'abonnements téléphoniques et Internet, de loisirs, de complémentaire santé) et les dépenses plus ponctuelles suivantes : frais de scolarité, dépenses d'habillement, d'équipements ou de voyages à l'étranger.
Le financement du permis de conduire et l'aide à l'achat d'un véhicule sont également des aides fréquentes pour les 18-24 ans. Elles sont exclues ici. La date d'obtention du permis n'est en effet pas connue dans l'enquête. L'achat d'un véhicule devant être amorti sur plusieurs années, l'aide correspondante ne peut donc être comptabilisée en totalité avec les ressources individuelles de l'année. Certaines aides en nature ne sont par ailleurs pas prises en compte : c'est le cas des éventuelles aides au ménage que les parents peuvent apporter au domicile du jeune adulte.
Pour les cohabitants, les aides individuelles parentales ne comprennent pas les dépenses mutualisées dans le ménage des parents, telles que la mise à disposition du logement ou les repas pris dans la famille.

Définitions

Un jeune adulte qui vit en permanence chez ses parents ou chez l'un d'eux est dit **cohabitant**. S'il réside dans au moins un logement sans aucun de ses parents, il est dit **non cohabitant**. Un jeune peut avoir changé de situation résidentielle au cours de l'année : il peut avoir **décohabité**, s'il est passé du statut de cohabitant au statut de non-cohabitant (10 % des 18-24 ans) ou au contraire **recohabité** (2 %) s'il est revenu vivre chez ses parents. Dans le premier cas, les jeunes sont reclassés avec les non-cohabitants et dans le second, avec les cohabitants. Leurs ressources individuelles annuelles se situent en moyenne entre celles des cohabitants et celles des non-cohabitants, et les différences de ressources individuelles selon la situation de résidence restent les mêmes après ce reclassement. Les jeunes qui résident à la fois chez leurs parents et dans un autre logement (considérés ici comme non-cohabitants) sont plus proches des non-cohabitants que des cohabitants en matière d'aides parentales.
La mobilité des **situations d'activité** des 18-24 ans est importante. L'identification de leur parcours d'activité permet une analyse plus fine des ressources qu'ils perçoivent annuellement, alors que l'analyse statique ne fournit qu'une photographie au dernier trimestre 2014. Une typologie des situations d'activité en 2014 a été élaborée, dans un premier temps, à partir de la situation la plus courante au cours des trois premiers trimestres (en raison de l'importance prise par les études, celles-ci sont identifiées comme l'activité principale quand plusieurs activités sont déclarées). Cette dernière est croisée, dans un second temps, avec la situation d'activité au moment de l'enquête afin d'identifier une éventuelle sortie du système éducatif. Enfin, des situations secondaires sont mobilisées afin de mieux repérer l'hétérogénéité de la situation et du revenu des jeunes en cours d'année. Sept situations types d'activité en 2014 sont ainsi définies.
Le **rapport interdécile** de revenu est un indicateur d'inégalité. Le rapport interdécile du 9e décile au 1er décile (D9/D1) met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % des jeunes adultes les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des jeunes adultes les plus modestes en termes de ressources individuelles.

Bibliographie

- Castell L., Missègue N., Portela M., Rivalin R., Thouilleux C., «Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans », *Les Dossiers de la Drees* n° 8, novembre 2016.
- Castell L., Portela M., Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats* n° 965, Drees, juin 2016(a).
- Castell L.,Portela M., Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes » *Insee Première* n° 1603, juin 2016(a).
- Castell L., Rivalin R., Thouilleux C., « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », *France, portrait social*, coll. « Insee Références » édition 2016.
- Herpin N., Verger D., « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique* n° 308-309-310, 1997.
- Le Pape M.-C., Portela M., Tenret É., « Quand on aime, on ne compte pas », *Les Dossiers de la Drees* n° 4, août 2016.
- Portela M., de Saint Pol T., Alberola É., « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », *Dossier Solidarité Santé* n° 51, Drees, février 2014.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : É. Houël
Code Sage IA1628
ISSN 2416-7851

© Insee 2016

Insee Analyses figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales

Pour recevoir par courriel les avis de parution :
www.insee.fr/abonnements

Insee
Mesurer pour comprendre